



COMMUNE DE BELVEDERE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Convocation : le 2 AVRIL 2018.

Membres du Conseil municipal convoqués :

Paul BURRO, Jackie TIXIER, ~~Jean-Paul DUHET~~, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Marion BISIN, ~~Alain CARUBA~~, Christophe CASSI, Max LAMBERT, Marc LAURENTI, Olga LAURENTI, ~~Olivier LECONTE~~, ~~Alexandre LUNARDI~~, ~~Thierry TAFINI~~.

Pouvoir : Alain CARUBA à Paul BURRO

Absents : Jean-Paul DUHET, Olivier LECONTE, Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI.

QUORUM ATTEINT

Secrétaire de séance : Olga LAURENTI

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal
- 2- Approbation du Compte administratif 2017
- 3- Approbation du Compte de gestion 2017
- 4- Affectation du résultat
- 5- Vote des 3 taxes
- 6- Vote du budget 2018
- 7- Questions Diverses

Début de séance : 18h00

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande à son Conseil municipal s'il ya lieu d'émettre des observations sur le contenu du compte-rendu de la séance précédente.

Le compte-rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

2) Approbation du compte administration 2017

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Alice POLIZZI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Paul BURRO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		43 642.66		311 035.49		354 678.15
Opérations de l'exercice	872 992.24	910 953.66	165 125.81	275 929.48	1 623 807.32	2 011 143.47
TOTAUX	872 992.24	954596.32	165 125.81	586964.97	2 300 702.96	2 095 864.42
Résultats de clôture		81 604.08		421 839.16		603 443.24
Restes à réaliser			221 981.04	197 220.00	221 981.04	197 220.00
TOTAUX CUMULES		81 604.08	221 981.04	619 059.16	221 981.04	700 663.24
RESULTATS DEFINITIFS		81 604.08		421 078.12		478 682.20

2° Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

5° Ont signé au registre des délibérations :

3) Approbation compte de gestion 2017

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 Au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4) Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 961.42 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 642.66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	81 604.08 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	421 839.16 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	24 761.01 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 81 604.08 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	16 581.70 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	65 022.38 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

5) Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2018 les mêmes taux qu'en 2017 des trois taxes locales soit :

- Taxe d'habitation : 8.86 %
- Taxe foncière bâti : 8.23 %
- Taxe foncière non bâti : 24.64 %

6) Vote du budget primitif 2018.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 au Conseil Municipal :

I- Section investissement

A- DEPENSES

Remboursement d'emprunt : 32 977.64 euros

Immobilisations incorporelles : 7 500 euros
Subvention équip. Personnes droit privé : 5 000 euros
Immobilisations corporelles : 65 809.18 euros
Immobilisations en cours : 1 180 950 euros
Restes à réaliser : 213 330 euros
TOTAL DES DEPENSES : 1 514 217.86 euros

B- RECETTES

Solde d'exécution d'investissement reporté : 421 839.16 euros
Opération d'ordre entre section : 71 941 euros
Fonds de réserves : 38 479.70 euros
Subventions d'investissement : 784 138 euros
Dépôts et cautionnements reçus : 600 euros
TOTAL RECETTES : 1 514 217.86 euros

II- Section fonctionnement

A- DEPENSES

Charges à caractère général : 226 280 euros
Charges de personnel : 291 540 euros
Reversement sur FNGIR : 152 561 euros
Dépenses imprévues de fonctionnement : 20 000 euros
Virement à la section investissement : 23 642.66 euros
Amortissement : 1 941 euros
Autres charges courantes : 138 346.77 euros
Charges financières : 15 501.95 euros
Charges exceptionnelles : 1 550 euros
TOTAL DEPENSES : 871 363.38 euros

B- RECETTES

Excédent reporté : 65 022.38 euros
Atténuation de charges : 14 000 euros
Produits de services : 47 074 euros
Impôts et taxes : 454 643 euros
Dotations et participation : 239 824 euros
Revenus des immeubles : 50 050 euros
Produits financiers : 50 euros
Mandats annulés : 700 euros
TOTAL RECETTES : 871 363.38 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, et approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Taxe foncière : création de la part EPCI

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal que la métropole va créer la part EPCI de la taxe foncière sur le bâti qui n'existait pas jusqu'à présent contrairement à ce qui se fait dans les autres métropoles de France.

Le taux qui sera prochainement voté sera de 6.4% et représentera une augmentation moyenne pour les administrés belvédérois de 5 euros par mois.

- Facturation cantine

Monsieur le Maire rappelle que les sommes à payer reçues par les parents d'élèves dont leurs enfants sont inscrits sont émis par la Trésorerie de Roquebillière suite à l'ordonnancement de paiement réalisé par la commune.

Monsieur le Maire précise que les titres émis par les services communaux sont systématiquement réalisés dans la semaine suivante le mois devant être facturé.

Pour éviter tout rappel, monsieur le Maire encourage les familles à avoir recours au paiement des factures en ligne sur le site : tipi.budget.gouv.fr.

- Fête paroissiale

Monsieur le Maire annonce que cette année, la commune de Belvédère accueillera la fête paroissiale le 16 juin prochain en présence de monseigneur André MARCEAU, évêque de Nice.

Fin de séance : 18h45

Le Maire,

Paul BURRO

